

## Réforme Ma Prime Renov'

## Eric Trendel, Président du SFCB, applaudit les annonces gouvernementales mais déplore une vision en décalage avec la réalité des installateurs

Bonjour,

Suite à l'annonce du Gouvernement qui confirme la réintégration à Ma Prime Renov' des 9e et 10e déciles, le Président du Syndicat des Chaudiéristes Biomasse (SFCB) Eric Trendel, prend la parole. Il se félicite des dernières décisions mais souligne des problématiques de gestion liées à l'ANAH et à l'attribution des qualifications par Qualit'ENR.

« Comme toute la profession, je me félicite que les 9e et 10e déciles soient réintégrés dans le dispositif Ma Prime Renov'. Cependant, des interrogations demeurent sur les modalités d'attribution de ces aides. Une des possibilités, et celle que nous redoutons le plus, soit que ces ménages aient à réaliser un bouquet de travaux pour pouvoir en bénéficier. Cette condition rendrait les montages de dossier ingérables pour les consommateurs, qui pourraient se décourager face aux multiples parties prenantes qu'un tel dispositif implique.

En parallèle, je continue d'alerter sur la gestion des dossiers par l'ANAH. Nous comprenons leur difficulté à traiter de multiples demandes en même temps. Nous savons que l'afflux constant de dossiers les oblige à recourir à des sous-traitants, parfois pas assez qualifiés, pour mener à bien les demandes de subventions. Face à cette situation, nous nous sentons démunis et frustrés, nous aimerions les aider si nous le pouvions. Malheureusement, la communication avec l'ANAH reste impossible aujourd'hui, malgré de multiples tentatives. Le discours du Gouvernement lui-même est en contradiction avec la situation que nous vivons. Emmanuelle Wargon ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, nous indique qu'il n'y a pas de problèmes de traitement alors qu'au quotidien, nos clients installateurs font face à de nombreux dossiers bloqués ; qu'en est-il des 61 000 dossiers validés. De plus, la Ministre se félicite de voir 100 000 dossiers traités d'ici la fin de l'année mais l'objectif initial annoncé n'était-il pas deux fois plus élevé... ?

Par ailleurs, notre filière reste ralentie par la délivrance de la certification Qualit'ENR qui doit être renouvelée par les professionnels chaque année. Nous constatons de plus en plus de retard parmi ces demandes. L'impact sur l'activité de nos installateurs est majeur, l'éligibilité des travaux aux dispositifs d'aide étant conditionnée à la qualification des professionnels.

Nous sommes dans une situation à deux vitesses où notre filière est en pleine expansion et se porte bien mais où nous devons faire face à de multiples freins. »